

29 oct 2021 -21:15

Appartient à [Conseil des ministres du 29 octobre 2021](#)

Mesures en vue de la hausse des prix de l'énergie en 2021

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures en vue de la hausse des prix de l'énergie en 2021.

L'avant-projet apporte des modifications à la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité, à la loi relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, et à la loi-programme.

Les modifications envisagées peuvent être subdivisées en deux volets : un premier volet concernant le financement complémentaire unique du fonds « électricité et gaz », de façon à offrir aux CPAS plus de moyens pour soutenir les personnes qui connaissent des difficultés financières en raison des prix élevés de l'électricité et du gaz ; et un deuxième volet concernant un forfait unique de 80 euros pour les clients résidentiels protégés, le 30 septembre 2021.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be